

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

21^{ème} année - N° 3697 - Mercredi 19 Août 2020 - Prix : 200 Fc

CORONAVIRUS

Des nouveaux équipements pour renforcer la riposte



BACCALAURÉAT :

**Trois élèves et deux surveillants
arrêtés pour fraude**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

**Prières aux heures officielles
Du 16 au 20 août 2020**

Lever du soleil:
06h 20mn
Coucher du soleil:
18h 03mn

Fadjr : 05h 07mn
Dhouhr : 12h 15mn
Ansr : 15h 17mn
Maghrib: 18h 06mn
Incha: 19h 20mn



LICENCIEMENT DE RAHAMA SAID

L'inspection du travail invite les deux parties à se concilier

Suite au licenciement de Rahama Said, l'inspection du travail a convoqué hier mardi le directeur de l'hôpital El-Maarouf, Nicolas Moussa Mmadi et Rahama Said. Après quelques heures de débats et d'échange, l'inspecteur Nouridine Madjid a rappelé le droit et invité les parties à se concilier. Une décision est attendue le 25 août prochain.

L'inspection de travail avait convoqué hier mardi Rahama Said, victime d'un licenciement « abusif » et le directeur général de l'hôpital El-Maarouf. Après quelques heures de débats, l'inspecteur Nouridine

Madjid a rappelé le droit et invité les deux parties à se concilier. « Il faut savoir que si une femme est dans un état pareil (grossesse) la loi n'autorise pas son licenciement. C'est mentionné dans le code du travail. L'article 125, montre qu'une femme enceinte ne doit pas être licenciée. Toutefois, j'invite les deux parties à se concilier », sollicite l'inspecteur.

Après l'audience, l'avocat de Rahama Said reste confiant et ne demande que l'application du droit. « Nous étions reçus par l'inspecteur de travail et il a entendu la déclaration de l'employée puis celle de l'employeur. Après quelques heures d'échanges, il a rappelé aux deux



Inspecteur du travail Nouridine Madjid

parties l'objet de la procédure initiée. Il s'agit d'une phase obligatoire prévue par l'article 47 du code du travail, en cas de licenciement,

on saisit par requête l'inspection pour une tentative de conciliation », avance Me Fahardine.

Et d'ajouter que « nous sommes convoqués pour une deuxième fois la semaine prochaine pour la suite. Si le CHN accepte de réintégrer son employée, un procès verbal de conciliation sera établi. Sachant que l'inspection du travail n'ordonne pas à un employeur de réintégrer son employé, il fait rappeler le droit et invite les parties à une conciliation, soit la réintégration ». Après cette convocation, cette sage-femme d'Etat attend de connaître la décision fixée au 25 août prochain.

Nassuf Ben Amad

AGRESSION SEXUELLE :

Un multirécidiviste a abusé d'un jeune aliéné mental de 15 ans

Un multirécidiviste de 50 ans originaire du nord de Ngazidja a abusé d'un jeune de 15 ans, un aliéné mental. Dénoncé par l'oncle de la victime, le présumé coupable est placé en mandat de dépôt lundi 17 août.

L'histoire s'est passée au Nord de l'île de Ngazidja. Un homme âgé d'une cinquantaine d'années a abusé d'un jeune garçon de 15 ans. Le bourreau et sa victime sont tous deux originaires de Mitsamiouli. L'enfant en question souffre d'un déficit mental. Traumatisé, il aurait avoué à sa famille, que cet homme a abusé de

lui à au moins deux reprises. D'après le service d'écoute de Ngazidja, c'est l'oncle du petit garçon qui a mené l'affaire devant les autorités. Durant sa garde à vue, le cinquantenaire est passé aux aveux. Il est depuis le 17 août placé en mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Moroni. Contacté par La Gazette des Comores, le Service d'écoute dit être en attente de l'examen médical de l'enfant.

Pour ce qui est des faits, l'enfant a confié que son bourreau s'est fait passer pour un ami proche de son père. Il lui a déjà offert des petits billets de banque selon le Service d'écoute qui a entendu la victime.

Selon nos informations, le présumé coupable qui est un pêcheur n'est pas à sa première victime. Il est également connu des faits d'attouchement sur des garçons de sa localité. Pour rappel, le parquet général a mis en place un plan de réplique contre les actes de viol et d'agression sexuels dans le pays. Tout arrangement est désormais interdit. Les peines sursitaires, également. Désormais la peine minimale requise pour ces crimes est de cinq ans, quand on sait que la peine maximale est de 15 ans.

Andjouza Abouheir



NOUVEL AN MUSULMAN

Le 1er Muharam 1442 est prévu soit jeudi ou vendredi

Le premier jour de l'an musulman 1442 débutera officiellement jeudi ou vendredi. Cette année, le nouvel an musulman ne sera pas célébrée comme les autres années précédentes aux Comores à cause du Coronavirus. En tout cas, une cérémonie officielle sera faite ce mercredi à partir de 21h à la place de l'indépendance en présence du chef de l'Etat.

La nouvelle année islamique va débuter, selon l'apparition du Croissant lunaire demain jeudi ou au plus tard vendredi respectivement 20 et 21 août. Cette année, sous la menace de la covid-19, l'an 1442 ne sera pas fêté comme les années passées à cause de la pandémie. Sous le haut patronage du chef de l'Etat, une grande cérémonie officielle aura lieu dans

la nuit du mercredi à jeudi à la place de l'indépendance.

L'annonce est faite hier sur les ondes de l'office de radio et télévision nationale par Dr Abdoulhakim Mohamed Chakir, l'un des conseillers du grand Mufti. « Le 1er Muharam, on a l'habitude de faire des activités pour célébrer le nouvel an. Pas cette année. Toutes ces activités sont interdites sur toute l'étendue

du territoire national », avance le Dr Abdoulhakim, avant d'ajouter que « hormis la séance de lecture du coran suivie des prières de nouvel an dans les grandes mosquées de vendredi, tout regroupement est interdit ».

Suite à cette annonce, des voix s'élèvent contre cette décision. Dans les places publiques et dans les transports en commun, on se

demande pourquoi on interdit une partie et autoriser une autre. « Dans les cérémonies officielles, il n'y a pas de Coronavirus. Le virus s'invite seulement dans les défilés », ironise un élève qui vient de terminer le bac et qui voulait se défouler jeudi ou vendredi pour faire disparaître le stress de l'examen.

Ibnou M. Abdou



La gendarmerie nationale a démantelé un réseau de faux billets

La brigade de recherche de la gendarmerie nationale a démantelé hier mardi 18 août, un réseau de fabrication de faux billets. Plusieurs personnes sont arrêtées hier à Moroni et poursuivies pour contrefaçon de billets de banque et escroquerie.

Aux moins trois faussaires et deux autres personnes complices sont aux mains de la gendarmerie en attendant de comparaître devant

le juge afin et de répondre de leur crime. Une enquête préliminaire est ouverte et les présumés coupables seront par la suite déférés au parquet dans les jours à venir. Selon nos informations, une partie de ces personnes a été arrêtée dans le quartier d'Asgaraly dans le centre de la capitale. La gendarmerie nationale

va revenir sur cette affaire ce mercredi 19 août devant la presse pour de plus amples précisions.

Il y a un mois, la police nationale avait saisie une importante quantité de faux billets estimés à plusieurs dizaines de milliers d'euros. Une enquête judiciaire avait été ouverte.

Proverbe du jour

Qui est en bonne santé est riche sans le savoir

CORONAVIRUS

Des nouveaux équipements pour renforcer la riposte

Pour assister les Comores dans la lutte contre la Covid-19, la Commission de l'Océan Indien a octroyé une aide d'équipements médicaux d'une valeur de 1.5 millions d'euros. Ils vont permettre de renforcer le pays en matière de diagnostic et de prise en charge.

La COI a affrété un vol spécial de la compagnie Air-Madagascar, lundi 17 août

dernier pour acheminer à Moroni les équipements qu'elle a acquis au bénéfice des Comores. Ce premier lot d'équipements est composé, entre autres, de masques de protection de haute performance dont 1200 masques sont de type FFP2, 12500 sur blouses, 2000 équipements individuels de haute protection ainsi que d'autres matériels requis pour la prise en charge des malades de la covid-19.

Le plan de riposte de la COI,

impulsé par la présidence comorienne en exercice de l'organisation indianocéanique, et soutenue par l'AFD, vise à renforcer les capacités de surveillance, de diagnostic et de la prise en charge dans les États membres de la Commission. Selon le directeur adjoint de l'AFD, en collaboration avec la COI son agence a décidé de réallouer des aides supplémentaires pour la riposte contre la Covid-19. « Cela remonte de loin, en particulier le mois de

février, où la COI a mis à disposition une caméra thermique aux frontières pour identifier les cas suspects », souligne Philippe Boss.

De son côté, le secrétaire d'État au ministère des affaires étrangères, Takiddine Youssouf, montre que cette aide médicale vient au moment opportun et espère qu'elle contribuera à la prise de conscience de la population à un moment où le relâchement est observé quasiment partout sur le territoire. Cette acquisi-

tion de matériels vient renforcer les capacités déjà sur place pour limiter les dégâts. « Ce premier lot sera suivi d'un autre la semaine à prochaine », annonce l'AFD. Parmi ces équipements, il y a une machine PCR performant, capable de fournir plusieurs dizaines de tests par jour.

Andjouza Abouheir

BACCALAURÉAT :

Trois élèves et deux surveillants arrêtés pour fraude

Aux moins trois élèves et deux surveillants ont été retrouvés la main dans le sac aux épreuves du baccalauréat, série scientifique. L'Office national des examens et concours envisage de les présenter devant le conseil disciplinaire.

Deux élèves de la série scientifique du sous-centre de Mohoro ont été retrouvés samedi 15 août, en train de tricher pendant l'épreuve de philosophie. Ces deux candidats étaient avec leurs téléphones en train de filmer le sujet pour ensuite l'envoyer à un contact pour correction.

Joint au téléphone, le directeur de l'Onec (l'Office national des examens et concours) assure que les règles seront appliquées de la manière la plus stricte. « Toute tentative de fraude renvoie à l'élimination directe de l'élève. Les sanctions sont claires. L'élève aura une interdiction de se présenter au baccalauréat pendant au mieux 1 an, au pire



5 ans », nous confie Abdou Ali Abdallah, le directeur de l'Onec, connu par sa rigueur. « Après la fin des examens, le conseil disciplinaire va trancher sur leur sort », poursuit-

il. Il faut dire qu'il n'y a pas que les candidats qui s'adonnent à ces pratiques. Lundi 17 août, deux surveillants du sous-centre de

Mitsamiouli ont été attrapés à leur tour en train d'aider les élèves en salle d'examen. Bien évidemment, la gendarmerie les a interpellés. Hier mardi 18 août, un autre élève a été

trouvé en train de tricher dans l'épreuve de physique-chimie au centre de Moroni- Mboueni.

Face à cette situation, le directeur de l'Onec appelle les candidats de la série A4, qui vont débiter les épreuves ce mercredi matin, à faire attention. « Je lance un appel à la vigilance et à la prudence pour la série littéraire, dont les épreuves débiteront le mercredi 19 août. Qu'ils ne se laissent pas succomber à la tentation », prévient-il.

Soit dit en passant, un candidat sous traitement médical dans une clinique privée de Moroni est autorisé à faire le baccalauréat sous une surveillance policière. Une première dans le pays. « Nous avons reçu son certificat, et après vérification, l'élève est autorisé à composer dans son lit d'hôpital vu son état », nous indique le patron des examens nationaux.

Andjouza Abouheir

FAIT DIVERS

Un père et son fils de 10 ans sont morts dans un naufrage de Kwassa à Anjouan

Dans la nuit du dimanche à lundi 17 août, un Kwassa de Moya à Anjouan a chaviré. A son bord 11 personnes venant de Mayotte, qui cherchaient à rejoindre les autres îles indépendantes. Un moyen dérobé motivé par la suspension du transport régulier pour cause de coronavirus.

Deux personnes originaires de Moya ont perdu la vie après le chavirement brutal de leur Kwassa-kwassa occasionné par l'agitation de la mer. Parmi les victimes, un père et son fils de 10 ans. Selon nos informations, ils étaient revenus de Mayotte ou le petit garçon était allé se faire soigner après un accident de moto. L'attente de la réouverture des frontières était si longue que son père a décidé de prendre un kwassa pour rejoindre

son foyer avec son fils.

Le passeur serait recherché par la gendarmerie ainsi que le propriétaire de l'embarcation de fortune. Officiellement, le maire de la commune de Moya parle de « deux » morts. Mais d'autres sources, pro-

ches du milieu de ce trafic, indiquent qu'il y a eu au total 11 victimes, soit tous les passagers.

Nous avons contacté la gendarmerie. Ici, on nous répond qu'il est encore tôt pour donner des informations exactes. « L'enquête est en

cours », nous dit-on. Une conférence de presse pourrait être organisée pour livrer les informations au public, en temps opportun.

Nabil Jaffar



La Gazette des Comores

Directeur général

Said Omar Allaoui

Directeur de la publication

Elhad Said Omar

Rédacteur en chef

Mohamed Youssouf

Secrétaire de rédaction

Toufè Maecha

Rédaction

A. Mmagaza

M.I.M Abdou

A.O. Yazid

Andjouza Abouheir

Nassuf Ben Amad

Kamal Gamal Abdou

Nabil Jaffar

Chronique Sportive

B.M. Gondet

Mise en page

Abdouchakour Aladi Nourou

Responsable commercial

Mariama Mhoma

Documentation archiviste

Hadidja Abdou

Photographe / Site Web

Mohamed Said Hassane

Impression

Graphica Imprimerie

www.lagazettedescomores.com

Tel: 773 91 21/ 322 76 45

FÉDÉRATION DE FOOTBALL DES COMORES

Notre préoccupation, la reprise des compétitions, mais ...

L'importance du sujet a transformé le point de presse, prévu à Moroni le lundi 17 août 2020 en conférence de presse, animée par le duo administratif et technique, Ffc et CoNor. Le cœur du sujet a gravité autour de la nécessité de la reprise des compétitions, notamment l'édition 2020 des phases nationales de la Coupe et du championnat des Comores. L'aboutissement de cette ultime étape permettra au pays de se mettre au même diapason avec le calendrier de la Caf, et ainsi éviter un déshonneur et une éventuelle pénalité.



Le principal souci du tandem technique, administratif et organisationnel, Comité de Normalisation (CoNor) et Fédération de Football des Comores (Ffc), c'est de voir les autorités mettre fin à l'interdiction de tout regroupement, entre autres, sportif. « L'autorisation de reprendre le che-

min des stades nous permettra d'amorcer la suite des compétitions, notamment les phases nationales de la coupe et du championnat des Comores, édition 2020. C'est primordial par rapport au calendrier international, notamment de la Confédération africaine de Football (Caf) que nous sommes tenus de

nous mettre en harmonie », rapporte Kanizat Ibrahim, présidente du CoNor, lors d'une conférence de presse, tenue à Moroni le lundi 17 août 2020.

En prévention de tout risque d'infection de la pandémie covid-19, les mosquées et les sites sportifs ont été interdits au public depuis

mars 2020. Aujourd'hui, la 1ère est libérée, mais le 2e, toujours suspendu. Le duo CoNor/Ffc a effectué de nombreuses rencontres de concertation, d'échanges et de travail, d'une part, avec les principaux acteurs de la discipline et d'autre part, avec les autorités. « Nous ne sommes pas restés les bras croisés. Cette préoccupation concerne toute la communauté footballistique. Si, tout dépend de nous, les compétitions auraient été redynamisées déjà. Mais, nous sommes soumis à l'appréciation du gouvernement », rappelle le secrétaire général de la Ffc, Alifeini Djamallidine.

Le dernier mot, relatif à l'ouverture des compétitions revient à la commission scientifique et au gouvernement. L'observation du conseil des ministres du mercredi 19 août 2020 sera concluante. Si le feu vert est donné, la Ffc et le CoNor auront-ils le temps de parfaire le reste des compétitions, coupe et championnat ? « Nous sommes

prêts. Toutes les dispositions pragmatiques ont été prises pour mener à terme les étapes restantes. Nous avons retenu le terrain de Hombo (Ndzouani) et le complexe omnisports de Maluzini (Ngazidja) pour accueillir les duels inter-îles. Bien entendu, la tâche n'est pas aisée. Mais, on se sacrifie pour être prêt au prestigieux rendez-vous footballistique inter clubs de la Caf. Toutes les mesures barrières seront strictement respectées », confirme Ayouba Moussa, directeur technique national, auprès de la Ffc.

Si par malchance, le feu vert tarde à clignoter, un plan (B) est au menu. « On ne souhaiterait pas appliquer ce plan d'urgence. Mais, avons-nous le choix ? Le conseil des ministres de ce matin [mercredi 19 août 2020, ndlr] est prépondérant », conclut Kanizat, souriante et optimiste. En quoi consiste le plan (B) du tandem CoNor et Ffc ?

Bm Gondet

Hamada Madi Boléro, Chouani exprime sa reconnaissance

Une occasion à ne pas rater pour la localité de Chouani. Après quatre ans à la tête de la COI, l'enfant du village, Hamada Madi Boléro vient de retourner au pays. L'occasion pour l'ensemble des villageois de l'aduler et de lui prouver la plus grande reconnaissance qu'il mérite du fait de ses actions à la tête de la plus prestigieuse organisation indianocéanique.

réservé par la population, Hamada Madi a mis en lumière son bilan à la tête de cette institution. « J'ai, pendant 4 ans, bataillé pour réformer la COI. J'ai traversé des moments durs mais j'ai été patient, j'ai supporté et au final, ensemble, nous avons réussi », avance celui qui, comme à notre habitude, n'a pas effleuré l'i-

dée de son éventuelle entrée dans le prochain gouvernement, malgré la rumeur persistante selon laquelle Bolero pourrait succéder à Soeuf Mohamed Elamine au ministère des affaires étrangères.

A.O Yazid

La Gazette des Comores
Une information plurielle, une liberté
de pensée et de ton



Hamada Madi ancien secrétaire général de la COI.

Après être rentré au pays, le désormais ancien secrétaire général de la Commission de l'Océan Indien (COI), Hamada Madi Boléro est reçu par une grande foule de la communauté de Chouani. Lors de cet événement qui a lieu dans la salle de conférence de la médiathèque de cette localité, les chouaniens se sont félicités d'avoir eu un des leurs œuvrer pour le bien de la famille indianocéanique. Un moment de reconversion et d'échange qui aura permis à l'enfant du village de se trouver au milieu des siens après quatre ans passés à la tête de la plus prestigieuse organisation de la sous-région. Au cours de cet instant, Ibrahim Moeva, cadre de la localité n'a pas manqué de rappeler le parcours élogieux de celui qui fait aujourd'hui la fierté de toute une ville. « Boléro est aujourd'hui un honneur pour nous tous chouaniens et nous espérons que d'autres sauront suivre ses pas comme il a su le faire avec ceux de nos aïeux », dit-il.

Pour sa part, l'ancien SG de la COI n'a pas manqué d'exprimer sa fierté d'appartenir à cette localité du sud de la Grande-Comore. Ému par cet accueil chaleureux qui lui a été



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Appel à candidatures pour la 8ème édition du SAIIT, Brazzaville-2020

Yaoundé, 23 juillet 2020

L'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI) organise du 15 au 18 Octobre 2020 à Brazzaville (Congo), la 8ème édition du Salon Africain de l'Invention et de l'Innovation Technologique (SAIIT) sous le thème « Propriété Intellectuelle, Innovation et défis sanitaires ».

Le SAIIT a pour objectifs :

- de détecter et de faire émerger les meilleurs résultats de recherche, inventions et innovations technologiques susceptibles d'aboutir à la création d'entreprises dans les États membres de l'OAPI ;
- de promouvoir les projets innovants et / ou nouveaux produits ou services.

Le présent appel à candidatures est lancé pour sélectionner les meilleures inventions et innovations technologiques relevant prioritairement de la santé et des domaines connexes.

Cet appel à candidatures est ouvert aux inventeurs, aux chercheurs, aux institutions de recherche & développement, aux établissements

d'enseignement, aux écoles d'ingénieurs et aux entreprises des États membres de l'OAPI.

La sélection des inventions et innovations technologiques se fera sur la base des critères de nouveauté, de niveau d'inventivité et d'opportunité commerciale.

Plusieurs prix dont le Grand Prix du Président de la République du Congo seront décernés aux meilleures inventions et innovations technologiques présentées au SAIIT.

Les dossiers de candidatures peuvent être déposés au siège de l'Organisation, auprès des Structures Nationales de Liaison avec l'OAPI (SNL) ou par voie électronique à l'adresse : oapi@oapi.int. La date limite de réception des candidatures est fixée au 21 août 2020.

Les renseignements complémentaires et les formulaires d'inscription sont à trouver sur les sites web : www.oapi.int ou www.oapi.int/saiit.

A Propos de l'OAA...

L'OAPI est l'Office intergouvernemental des 17 États membres chargé de délivrer les titres

de propriété industrielle, notamment les brevets d'inventions et les certificats d'enregistrement des marques de produits ou de services, des dessins ou modèle industriels et des obtentions végétales. L'OAPI est également l'agence chargée de promouvoir l'utilisation stratégique de la propriété intellectuelle à des fins de développement dans les États membres.

États membres de l'OAPI :

Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République Centrafricaine Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

ORGANISATION AFRICAINE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OAPI)

Place de la Préfecture
B.P. 887 YAOUNDE, Cameroun
Tél. (+237) 222 205 700/699 314 6721677 314 084